



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 3 juillet 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le représentant de la ville de L'Île-Perrot, Mathieu Auclair, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, la représentante de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19-07-03-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 19 h 42.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-07-03-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point 11.1.2. « Appel d'offres public pour des travaux d'entretien sur 5,1 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges : retour sur l'octroi de contrat ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2019 : ADOPTION**

19-07-03-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juin 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

19-07-03-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter la liste MRC 19-07-03.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-07-03, le tout en fonction du budget adopté ».

Raymond Malo

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 DÉCLASSEMENT ANNUEL 2018 - DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives*, obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel 2018 a été effectué à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

19-07-03-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le directeur général adjoint à procéder à la destruction des boîtes de documents identifiées à la liste jointe à la présente conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.



FORMULAIRE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS							
Identification du requérant							
Nom du client : MRC de Vaudreuil-Soulanges							
Adresse : 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion							
Téléphone : 450 455-9480 poste 2330							
Cadre responsable : Simon Bellemare				Titre : Directeur général adjoint			
Description des contenants à détruire							
Nb de contenants : 8				Confidentiel : oui X non			
SA-1801	SA-1802	SA-1803	SA-1804	SA-1805	SA-1806	SA-1811	SA-1812
Réservé au sous-traitant							
Compagnie : Docu-Dépôt							
Contenants pris par :							
Contenants manquants :				Date :			
Réservé aux archives de l'organisme							
Documents traités par : Hélène Thibault							
Signature : <i>Hélène Thibault</i>				Date : 9 juillet 2017			
Résolution du CA ou du conseil :							
<i>S</i>							

Proposition adoptée.

6.2.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2020 : ADOPTION

19-07-03-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2020 tel que présenté.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2020 (le mercredi à 19 h 30)	CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN 2020 (le mercredi à 13 h 30)
<ul style="list-style-type: none"> • 29 janvier (5^e mercredi) • 26 février (4^e mercredi) • 25 mars (4^e mercredi) • 22 avril (4^e mercredi) • 27 mai (4^e mercredi) • 17 juin (3^e mercredi) • 8 juillet (2^e mercredi) • 26 août (4^e mercredi) • 16 septembre (3^e mercredi) • 21 octobre (3^e mercredi) • 25 novembre (4^e mercredi) 	<ul style="list-style-type: none"> • 22 janvier (4^e mercredi) • 12 février (2^e mercredi) • 11 mars (2^e mercredi) • 8 avril (2^e mercredi) • 6 mai (1^{er} mercredi) • 10 juin (2^e mercredi) • 8 juillet (2^e mercredi) • 12 août (2^e mercredi) • 9 septembre (2^e mercredi) • 7 octobre (1^{er} mercredi) • 11 novembre (2^e mercredi) • 9 décembre (2^e mercredi)

Proposition adoptée.



6.2.3 COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DU 14 JUIN 2019 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il informe que l'atelier sur la gestion des actifs municipaux a été un grand succès. Deux rencontres supplémentaires sont prévues, soit un webinaire et une grande rencontre à Québec.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 ACTIVITÉ DE FORMATION DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 24 MAI 2019 : RETOUR

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un retour sur la tournée du territoire du 24 mai 2019 avec tous les employés de la MRC. Cette activité a été une journée de formation ayant pour but d'approfondir la connaissance du territoire de Vaudreuil-Soulanges et d'échanges entre employés. Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, ajoute que lors de la tournée, les enjeux et les problématiques du territoire ont été soulevés pour une meilleure compréhension des employés.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LÉVIS POUR LES SERVICES 9-1-1 ET LA RÉPARTITION DES APPELS DE NATURE INCENDIE LE 27 JUIN 2019 : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait le suivi sur l'entrée en vigueur de l'entente avec la Ville de Lévis pour les services 9-1-1 et la répartition des appels de nature incendie le 27 juin 2019.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019 - ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur le projet de décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à déclarer une zone d'intervention spéciale (ZIS) et sur les dernières rencontres tenues avec la ministre Andrée Laforest. Le dossier est à suivre à la suite de l'assemblée publique du MAMH qui aura lieu le 4 juillet 2019 concernant la ZIS.

9.3.2 INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019 - DISTRIBUTION DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET CARTES CADEAUX DE MOISSON SUD-OUEST : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un suivi sur la distribution des denrées alimentaires et cartes cadeaux de Moisson Sud-Ouest ayant eu lieu le 26 juin 2019. Il informe que des cartes cadeaux sont encore disponibles à la MRC.



9.3.3 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - ANALYSE FRÉQUENTIELLE DES CRUES PHASE II AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges et de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-03-13-11 octroyant un contrat à l'INRS pour effectuer la phase I de l'analyse fréquentielle des crues (analyse préliminaire);

CONSIDÉRANT QUE la phase I consistant à analyser et à planifier le programme d'analyse fréquentielle des crues est complétée et que les résultats de cette analyse permet d'entamer la phase II;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'INRS pour effectuer la phase II de l'analyse fréquentielle des crues;

CONSIDÉRANT QUE le statut juridique de l'INRS, organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et institut de recherche institué au sens de l'article 50 de la *Loi sur l'Université du Québec* et reconnu à l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, permet d'octroyer des contrats de gré à gré avec la MRC en vertu de l'article 938 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

19-07-03-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à l'INRS pour effectuer la phase II de l'analyse fréquentielle des crues pour un montant maximal de 95 000 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 4,4 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-33 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 12 de la rivière Noire et du cours d'eau du Lac à Coteau-du-Lac, de la branche 4 du cours d'eau du Domaine à Saint-Clet et de la branche 1A du cours d'eau Wallo aux Cèdres;

CONSIDÉRANT que les plans et devis pour le cours d'eau du Lac à Coteau-du-Lac doivent être modifiés pour allonger la distance à la demande d'un propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la modification du devis contraint à annuler l'appel d'offres du 15 mai 2019 pour les travaux d'entretien sur 3,8 km et à procéder à un nouvel appel d'offres pour des travaux d'entretien sur 4,4 km de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent être uniquement effectués entre le 1^{er} août et le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

19-07-03-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser le conseil d'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **annuler** l'appel d'offres public pour les travaux d'entretien sur 3,8 km du 15 mai 2019 et **de procéder** à un nouvel appel d'offres public pour les travaux d'entretien sur 4,4 km pour les cours d'eau suivants :

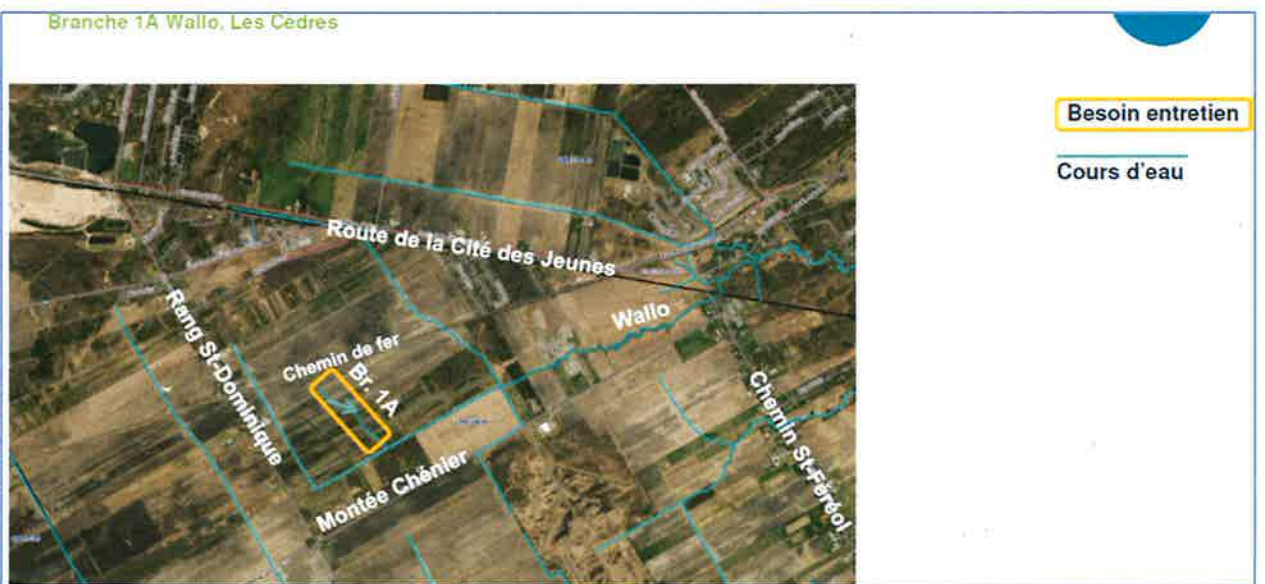
Branche 12 de la rivière Noire, bassin 1 (Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 %; Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %);

Cours d'eau du Lac, bassin 1 (Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux : 4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 %; Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %);

Branche 4 du cours d'eau du Domaine, bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %);

Branche 1A du cours d'eau Wallo, bassin 7 (Les Cèdres 32,41 %; Saint-Lazare : 25,81 %; Vaudreuil-Dorion : 41,78 %).





Proposition adoptée.

11.1.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR 5,1 KM DE COURS D'EAU POUR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : RETOUR SUR L'OCTROI DE CONTRAT

Madame France D'Amour, greffière, fait un retour sur l'octroi de contrat donné par résolution numéro 19-06-12-20 dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux d'entretien sur 5,1 km de cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ayant mandaté la MRC de négocier le contrat à la baisse puisque l'adjudicataire était le seul soumissionnaire. Elle souligne que la soumission était au montant de 272 079,14 \$ et qu'après négociation, le contrat est passé à 226 857,48 \$, soit une baisse de 45 221,66 \$.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - ADOPTION DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et il expose les principales modifications.



11.2.2 RÉPONSE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LA DEMANDE DE TRICENTRIS POUR MODIFIER L'ARTICLE 573.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET SON ÉQUIVALENT DU CODE MUNICIPAL AFIN DE REDONNER AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES LE DROIT DE SIGNER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OEUVRANT AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains procède au dépôt du document. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe qu'il est impossible de modifier l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent du Code municipal afin de permettre aux municipalités et villes de signer de gré à gré avec un organisme à but non lucratif oeuvrant au traitement des matières recyclables à cause de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 RÉOLUTION DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY CONCERNANT L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.4 RÉOLUTIONS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC POUR LE MAINTIEN D'UNE LIAISON CYCLABLE INTER-MRC PERMANENTE POUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'annonce d'Hydro-Québec en mai 2018 que des travaux de réfection des assises des ponts aux barrages de Coteau auront lieu sur une période approximative de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable aménagée sur les barrages de Coteau reliant Coteau-du-Lac à Salaberry-de-Valleyfield sera fermée pendant la réalisation desdits travaux par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-23-28 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au ministère des Transports du Québec et à Hydro-Québec d'assurer un maintien et la pérennité d'une liaison cyclable montérégienne et inter-MRC sécuritaire et permanente au-dessus du fleuve Saint-Laurent et d'en assumer entièrement les frais et honoraires liés aux travaux d'aménagement d'une liaison cyclable temporaire sur le pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT le refus d'Hydro-Québec d'assumer entièrement les frais pour le maintien d'une liaison cyclable montérégienne et inter-MRC pour que les citoyens puissent profiter d'infrastructures cyclables sécuritaires;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 18 juin 2019 alléguant que l'entrave à la piste cyclable reliant Coteau-du-Lac à Salaberry-de-Valleyfield n'est pas sous sa responsabilité;



CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec refusent d'assumer entièrement les coûts pour un aménagement d'une liaison cyclable temporaire sur le pont Monseigneur-Langlois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a à cœur le maintien d'une liaison cyclable montérégienne afin d'assurer une sécurité aux cyclistes et ne veut en aucun cas pénaliser les cyclistes d'un lien cyclable;

POUR CES MOTIFS,

19-07-03-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'abroger la résolution 19-01-23-28 et d'autoriser la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de 16 538,50 \$ par année, et ce, pour les cinq prochaines années, aux conditions suivantes :

- que d'ici la fin de l'entente, Hydro-Québec garantisse la pérennité du lien cyclable sur les installations;
- que les discussions se poursuivent sur le financement du montant du lien cyclable temporaire;
- que la MRC de Beauharnois-Salaberry s'engage également à verser cette même somme annuellement pour les cinq prochaines années;
- que les sommes soient prises aux Fonds de développement des territoires (FDT);

de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec, à Hydro-Québec, à la ministre du Tourisme, responsable de la Montérégie, madame Nicole Ménard, au président du conseil du trésor et ministre responsable de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, au député de Beauharnois-Salaberry, monsieur Claude Reid, à la MRC de Beauharnois-Salaberry, à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, à la députée de Soulanges, Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, aux vingt-trois municipalités de la MRC, à la Table de concertation des préfets de la Montérégie ainsi qu'à Vélo Québec.

Proposition adoptée.

Monsieur Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux, quitte son siège à 20 h 51.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. HABITATION

14.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROGRAMME RÉNORÉGION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - MONTANT DE 36 000 \$ MIS À LA DISPOSITION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint procède au dépôt du document.

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;



CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT QU'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

POUR CES MOTIFS,

19-07-03-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent;

de transmettre une copie de cette résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à monsieur Éric Girard, ministre des Finances, à madame Marilyne Picard, députée de Soulanges, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à madame Guylaine Marcoux, présidente de la Société d'habitation du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).



de transmettre une copie de cette résolution aux médias du territoire de la MRC.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

15.1 TAXE ANNUELLE DE CINQUANTE DOLLARS (50 \$) SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE AYANT ADRESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM ET CELUI DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR FINANCER LE TRANSPORT EN COMMUN : INFORMATION

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), informe que le choix d'une taxe annuelle de cinquante dollars (50 \$) sur l'immatriculation de tout véhicule ayant adresse sur le territoire de la CMM et celui de la ville de Saint-Jérôme a été décidé à la majorité après analyse de plusieurs scénarios pour le financement du transport en commun.

Monsieur François Bélanger, maire de la municipalité de Pointe-Fortune, quitte son siège à 21 h 16.

16. INTERFACE COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

17. INTERFACE MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

18.1 PROJET TERRE-MAIRES 2 - CATALOGUE DES OBJETS PAR MUNICIPALITÉ ET SUIVI : INFORMATION

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe et président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS), fait un retour sur le 5 à 7 du 13 juin 2019 ayant eu lieu au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour le dévoilement du projet Terre-maires 2 et la présentation des états financiers 2018 du CACVS. Une enveloppe contenant les informations du projet Terre-maires 2 est distribuée à chaque membre du conseil.

Monsieur Poirier relance l'invitation aux municipalités de soumettre des projets dans le cadre du Programme d'innovation culturelle du CACVS.

Monsieur Poirier informe des deux concerts lyriques gratuits de l'Institute Vocal International Neil Semer de New York dans la région, soit le mercredi 3 juillet à l'église Sainte-Claire de Rivière-Beaudette et le samedi 6 juillet à l'église Sainte-Madeleine-de-Rigaud.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, fait un rappel aux municipalités n'ayant pas encore procédé à leur inscription officielle au festival de la S.O.U.P.E.

Monsieur François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe, lance l'invitation à l'activité de polo de sa municipalité qui aura lieu le 24 août 2019 en collaboration avec l'Auberge des Gallant.



Madame Denise Godin Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, informe qu'un nouveau festival nautique aura lieu dans sa municipalité, l'information est à venir.

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, lance l'invitation à la fête du Thuya des Cèdres qui se tiendra du 1^{er} au 4 août 2019.

Monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, lance l'invitation au Festival St-Zo Food Truck qui aura lieu le 6 juillet 2019 et au Festival Régional de la Grillade de Saint-Zotique le 17 août prochain.

Monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, remercie la municipalité de Saint-Zotique pour les journées gratuites allouées aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, informe qu'elle sera de passage à l'émission *Y'a du monde à messe* le 12 juillet 2019.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

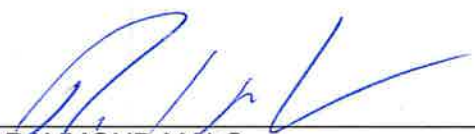
19-07-03-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 32.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



RAYMOND MALO
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint